

Document d'informations clés

INSULA (LE "FONDS")

Classe : R EUR CAP - ISIN : FR001400AQX7



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Insula (le "Fonds")
Nom de l'initiateur du PRIIP : Sunny Asset Management (la "Société de Gestion")
ISIN : FR001400AQX7
Site internet de l'initiateur du PRIIP : www.sunny-am.com

Appelez le +33 (0)1 80 27 18 60 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Sunny Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce PRIIP est autorisé en France.

Sunny Asset Management est agréée en France sous le n°GP-08000045 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 16 février 2023.

En quoi consiste ce produit ?

TYPE

Insula est un Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français, relevant de la directive européenne 2009/65/CE (OPCVM) et agréé en France par l'Autorité des marchés financiers.

DURÉE

Le Fonds a été créé le 04/07/2022 pour une durée de 99 ans sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

OBJECTIFS

Le Fonds Commun de Placement (FCP) peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans des Organismes de Placement Collectif (OPC).

L'objectif de cette part du FCP est de rechercher, sur la durée de placement recommandée d'au moins 4 ans, une performance annuelle nette de frais de gestion, au moins égale à 4%.

Cet objectif est recherché en permanence par la mise en oeuvre d'une stratégie discrétionnaire d'allocations entre les trois principales classes d'actifs du fonds (actions, taux et actifs décorrélés) avec une déclinaison par thèmes. Ce positionnement stratégique sera complété par une gestion tactique des expositions visant à optimiser la performance grâce à une diversification géographique, sectorielle, des gérants et des styles de gestion. La stratégie mise en oeuvre est fondée sur une analyse de l'environnement économique global à moyen terme englobant les matières premières et les devises, l'identification de secteurs d'activité ou géographiques et des émetteurs, et la sélection des instruments financiers en fonction de leurs caractéristiques techniques. L'objectif de volatilité annualisée du FCP se situe dans la limite de 10 % maximum dans des conditions normales de marché.

Le fonds sera exposé au marché des actions internationales et au marché des obligations internationales principalement par le biais d'OPC mais pourra également investir dans des valeurs mobilières en direct jusqu'à 40% de son actif net. Les valeurs mobilières détenues par les OPC et les valeurs mobilières détenues en direct pourront être libellées dans des devises autres que l'euro. L'exposition du FCP au risque de change est limitée à 50%, dont 40% max sur une seule devise. La sensibilité du portefeuille sera comprise entre -5 et 10.

Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés (futures, swaps, options) et à des titres intégrant des dérivés négociés sur les marchés réglementés, les marchés organisés et les marchés de gré à gré. L'exposition aux instruments dérivés sera comprise entre -15% et 75%.

L'exposition aux produits de taux sera comprise entre 0 et 100%, l'exposition en actions sera comprise entre 0 et 70%, l'exposition en OPC/ETF décorrélés sera comprise entre 0 et 70%.

La répartition sectorielle, géographique, ou thématique, ainsi que la capitalisation ou le rating des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et se fera en fonction de l'allocation stratégique. Ainsi les émetteurs pourront être de nature entreprises, Etat et/ou autre entité, en lien actionnarial plus ou moins marqué avec les Etats. Le fonds pourra investir dans des titres spéculatifs.

Le Fonds est actif et n'a pas pour but de répliquer un indice de référence. Le gestionnaire a toute discrétion sur la composition de son portefeuille, sous réserve de cet objectif et de cette politique d'investissement.

Les informations relatives aux performances passées des dix dernières années lorsque la donnée existe sont disponibles sur demande à la Société de gestion à contact@sunny-am.com.

Le FCP INSULA réinvestit ses revenus.

La responsabilité de Sunny AM ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus. Le processus de construction du portefeuille se fait également dans le respect d'exclusions basées sur les principes suivants :

- toute société développant ou commercialisant des armements « controversés »

- exclusions sectorielles : extraction de charbon, tabac, armement, pornographie

Concernant les titres en direct (actions ou obligations), les émetteurs dont le « ESG Risk Rating » calculé par Sustainalytics est supérieur à 40 (score « severe ») ne peuvent représenter plus de 15 % de l'actif du fonds au moment de leur achat.

Le Dépositaire est Société Générale.

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.

Des informations plus détaillées sur ce FCP, telles que le prospectus, le règlement ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel, peuvent être obtenues gratuitement, en français, auprès de l'administrateur central, des distributeurs, de la Société de Gestion ou en ligne sur sunny-am.com.

Les rachats sont possibles chaque jour ouvrable, veuillez consulter le prospectus pour plus de détails.

Période de détention recommandée (RHP) : 4 années.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Le produit est compatible avec les investisseurs particuliers ayant une connaissance limitée des instruments financiers sous-jacents et n'ayant aucune expérience du secteur financier. Le produit est compatible avec les investisseurs qui peuvent supporter des pertes en capital et qui n'ont pas besoin de garantie du capital. Le produit est compatible avec les clients qui cherchent à faire fructifier leur capital et à percevoir des revenus réguliers et qui souhaitent conserver leur investissement sur 4 ans.

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une "U.S. Person" peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion du FCP. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons".

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour 4 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une incapacité du fonds à vous payer.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : Exemple d'investissement		4 ans EUR 10 000		
		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	
Scénarios				
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 3 250 -67.5%	EUR 1 280 -40.2%	
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 8 120 -18.8%	EUR 8 370 -4.3%	Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le même type de produit entre octobre 2021 et septembre 2022.
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 10 850 8.5%	EUR 13 100 7.0%	Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le même type de produit entre octobre 2014 et octobre 2018.
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 15 060 50.6%	EUR 15 080 10.8%	Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le même type de produit entre mars 2013 et mars 2017.

Que se passe-t-il si Sunny Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Sunny Asset Management ne vous verse aucun paiement au titre du Fonds et vous serez toujours payé en cas de défaillance de Sunny Asset Management.

Les actifs du Fonds sont détenus par Société Générale.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- EUR 10 000 sont investis

Investissement de EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans
Coûts totaux	EUR 105	EUR 520
Incidence des coûts annuels (*)	1.0%	1.0%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8.0% avant déduction des coûts et de 7.0% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	EUR 0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais	1.02% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	EUR 102
Coûts de transaction	0.02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 2
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20% TTC de la surperformance annuelle nette des frais de gestion au-delà de 4%, avec high water mark. Le montant effectif peut varier en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts agrégés ci-dessus comprend la moyenne des 5 dernières années.	EUR 0

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée (RHP) : 4 années.

Le RHP a été choisi en fonction de la typologie des investissements potentiels. Cependant vous pouvez racheter votre investissement à tout moment pendant cette période. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'échéance.

Les demandes de souscriptions et de rachats à Valeur Liquidative (VL) inconnue sont reçues et centralisées chaque jour jusqu'à 12h00 (heure de Paris) auprès du Département des Titres et de la Bourse de la Société Générale. Elles seront exécutées sur la base de la VL du jour, calculée et publiée en J+2, sur la base des cours de clôture en J.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Dans le cas où une personne physique ou morale souhaite déposer une plainte auprès du Fonds afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, le plaignant doit adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la plainte, soit par courrier électronique, soit par courrier, dans une langue officielle de leur pays d'origine à l'adresse suivante :

Sunny Asset Management, 85 rue Jouffroy d'Abbans, 75017 Paris

contact@sunny-am.com

<https://www.sunny-am.com/contact/>

Autres informations pertinentes

Des informations plus détaillées sur ce FCP, telles que le prospectus, le règlement ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel, peuvent être obtenues gratuitement, en français, auprès de l'administrateur central, des distributeurs, de la Société de Gestion ou par mail à l'adresse contact@sunny-am.com.

Il n'y a pas suffisamment de données pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs. Les derniers scénarios de performances sont disponibles sur le site Web https://download.alphaomega.lu/perfscenario_FR001400AQX7_FR_fr.pdf.

Le FCP intègre l'analyse des risques en matière de durabilité dans sa politique d'investissement au sens de l'article 8 du règlement UE 2019/2088 (SFDR), c'est-à-dire que l'OPC promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas pour objectif un investissement durable. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion www.sunny-am.com.